

Proposition du Conseil administratif en vue de saisir le conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier, feuilles 37 et 38, section Petit-Saconnex du cadastre communal, abrogeant le plan localisé de quartier N° 28626, du 27 août 1997, situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant et la couverture des voies ferrées, et modifiant pour partie le plan localisé de quartier N° 28613, du 6 septembre 1995, portant sur la couverture des voies ferrées de Saint-Jean.

(ainsi amendée et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 13 mars 2001, proposition PR-113)

PROJET DE RESOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30A, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'administration des communes ;
- vu la décision du Conseil municipal du 5 décembre 2000, concernant la pétition N° 26
- sur proposition du Conseil administratif ;

Article unique : Approuve dans son principe le schéma d'avant-projet de plan localisé de quartier abrogeant le plan localisé de quartier N° 28'626, du 27 août 1997, situé entre la rue de Saint-Jean, la rue De-Miléant, et la couverture des voies ferrées, et modifiant pour partie le plan localisé de quartier N° 28'613 du 6 septembre 1995, portant sur la couverture des voies ferrées de Saint-Jean, et invite le Conseil administratif à convertir ledit schéma en projet de résolution en vue de le transmettre au Conseil d'Etat.